

B) Les taxes 2022 :

PROPOSITION des TAUX d'IMPOSITION pour 2022

Maintien des TAUX

Taxe d'Habitation	
Taxe Foncière	28,14
Taxe Foncière Non Bâti	18,20

Délibérations financières adoptées à l'unanimité

4) Ratios avancement de grade

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

La règle nationale du quota a été supprimée ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2022

Filière technique :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
GRADE D'AVANCEMENT	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%

Le comité technique a émis un avis lors de sa réunion du 28/03/2022

Aussi, il vous est proposé d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) **Projet de transition énergétique NOVASTEAM à Laneuveville devant Nancy :** **Enquête publique**

Du lundi 28 février 8h00 au jeudi 31 mars inclus 17h30

Objet : demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, sur le territoire de Laneuveville, une centrale de préparation et de valorisation énergétique de combustibles solides de récupération.

Le CM est invité à donner son avis.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable avec la réserve suivante à savoir que le projet ne doit pas engendrer de nouveau transit par la commune sauf à ce que celui-ci soit quantifié.

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Centre de 1^{ère} Intervention : engagement de réalisation des travaux de construction

Dans le cadre de ce dossier, afin de bénéficier de l'exemption du droit de la SAFER, le Conseil Municipal est invité à prendre l'engagement de réaliser les travaux de construction dans un délai de 3 ans (article R 143-3 du code Rural)

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Terrain de foot : dossier de demande de subvention (Clôture et remise en état)

Il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aide du Football Amateur.

Montant des travaux : 12222€ HT + remise en état aire de jeux 4097€ HT

Montant de la subvention : 8160€ (50%)

Délibération adoptée à l'unanimité

8) Remboursement TEOM 2018

Il vous est proposé de procéder au remboursement des sommes perçues au titre de cette taxe

- i. Le Château : 405€
- ii. Colette Fournier : 93.89€
- iii. Fabrice MICHELIX : 18.47€

Délibération adoptée à l'unanimité

9) Coteau des Vignes – Rétrocession de 3 parcelles

Il vous est proposé d'accepter

- la rétrocession, à titre gratuit, des parcelles suivantes :

Section		Nature	Superficie
AB	697	Voirie	0 a 25 Ca
W	585	Voirie	1 a 00 Ca
W	679	Espace vert	0 a 20 Ca

Qui concerne l'opération d'urbanisation du Coteau des Vignes,

- de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître GRANDJEAN, Notaire à Nancy
- et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire au règlement de ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

10) RPI Art sur Meurthe/Bosserville/Lenoncourt

En avant-propos, Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il n'y a aucune volonté de nuire ni aux Lenoncourtois, ni aux parents d'élèves et à leurs enfants. Nous sommes pour beaucoup très souvent ami voisin ou de même famille.

Un seul sujet : NOS ECOLES et les enfants qui sont dedans et ce que peuvent accepter les parents.

Il indique que la population d'Art sur Meurthe/Bosserville ne veut plus d'un RPI qui fonctionne dans les conditions actuelles.

D'un point de vue bâtiminaire, si les parents sont satisfaits de « l'outil » qu'Art sur Meurthe met régulièrement à jour (entre 20 et 30000€/an d'investissement pour l'entretien et l'équipement), ils ne le sont pas pour ce qui est de l'école de Lenoncourt. La commune n'ayant jamais entrepris de travaux, les locaux sont dégradés ! La liste des travaux transmis par la commune ce jour le démontre bien : remplacement des radiateurs, rebouchage mur, restauration du parquet, peinture, réparation rideaux, portail, marquage peinture de la cour.....

Après l'aspect bâtiminaire, l'aspect éducatif pose également problème depuis 2 -3 ans.

Le rectorat n'a pas pris ces responsabilités ces dernières années et ne semble pas sur le bon chemin de ce côté-là du moins aucune proposition n'a été faite à ce jour

Des plaintes pour harcèlement ont été déposées par les parents et la Mairie d'Art sur Meurthe n'a pas été informée (Le rectorat nous indique que l'information aux Maires dépend du « degré » de l'incident et ceux signalés ne relevaient pas du niveau requis !)

D'autre part, des mésententes entre enseignantes d'une classe de même niveau à l'école de Lenoncourt n'ont fait qu'accroître l'inquiétude des parents et contribue à la discontinuité de l'enseignement donné.

Sans porter de jugement sur ce dernier point, nous sommes là pour répondre au besoin des parents et là les parents n'en veulent plus.

Les parents nous menacent d'enlever leurs enfants ! on est donc obligé de prendre des décisions !

Ces décisions nécessitent d'avoir du courage ! il faut savoir fermer des portes !

Nous avons consulté les parents, les élus, les responsables des structures d'accueil de la petite enfance (Familles rurales qui est le gestionnaire du service périscolaire).

Afin que la transition se passe bien, nous avons fait une proposition la semaine dernière à Lenoncourt et au rectorat. Elle consiste, pour l'année scolaire 2022/2023 d'accueillir dans notre école les enfants Lenoncourtois **entrant à l'école maternelle (15 enfants)**, l'école de Lenoncourt accueillant dans ses 2 classes les 35 Lenoncourtois du CP au CM2.

Cette proposition permet un maintien du RPI, donc du transport. Une réponse était attendue pour aujourd'hui. A noter que cette proposition est facile à mettre en place car elle ne nécessite ni ouverture de classe, ni mouvement d'enseignant.

Nous n'avons pas eu d'autre réponse que **d'être convoqué chez M. le Préfet et pour Lenoncourt, le courrier évoqué en amont concernant les travaux qu'ils vont entreprendre durant ces vacances d'avril !**

La seule question à se poser est : Est-ce qu'on prend une décision forte pour soutenir notre population à savoir sortir du RPI à la fin de l'année scolaire 2021/2022 OU céder aux promesses qui sont faites (travaux à l'école de Lenoncourt) pour continuer une année dans un RPI où on ne nous explique pas dans quelles conditions il va fonctionner. Les éléments communiqués sont-ils suffisants pour être sûre que cela va changer ?

Après débat, et UNANIMEMENT, le Conseil Municipal décide de se retirer du RPI à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

11) Informations et questions diverses

- Annulation réservation salle St Rémi du 16/03/2020 – MARSCHALL Léa, demande de remboursement des arrhes versés soit 35€
Adoptée à l'unanimité

TOUR DE TABLE

Yannick MICHELIX

- Point travaux Ecole/Noviciat qui vont être réalisés pendant les vacances de Pâques

Guillaume SADON

- Point travaux aux abords de l'école : 3 ème sortie + élargissement entrée parking – Coût : 23000€ (pris en charge sur le budget Métropole)
- Point Alimentation électrique extérieure cour du Château (fêtes et manifestations)

- Travaux Bois Robin/Rue Schweitzer : n'a aucune visibilité sur le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole, la donnée connue est l'enveloppe de 20000€ (travaux sécuritaires)
- Remplacement ampoule des 2 candélabres à l'entrée du parking : pris en charge par la Métropole.

Alain MONET

- Le marché « revit » depuis quelques semaines – 1 poissonnier est présent le 1^{er} mercredi de chaque mois

Sophie RAUCH

- Chasse aux œufs organisée conjointement par Familles Rurales et le Comité des Fêtes : rdv au Noviciat lundi

Thierry DELORS

- Retour sur visite de quartier du 8 avril dernier
- Fête foraine les 21-22-23 mai : parking du Noviciat – Com à venir
- Calamite Festival du 15 au 19 juin